L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 11 DECEMBRE 1848.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE.
No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS :
LUNDI MATIN, 11 DECEMBRE.

[illegible] On trouvera désormais, au rez de chaussée du No. 83 rue de Chartres, où se trouve notre bureau, [illegible] des listes exactes et complètes des arrivages et des expéditions, avec les noms des consignataires et [illegible] les autres nouvelles maritimes [illegible] pour le public. Ces listes seront affichées à mesure qu'elles nous parviendront.

MESSAGE DU PRÉSIDENT.

Les journaux que la malle nous a transmis hier renferment un court résumé du message du président.

Le manifeste de M. Polk a été soumis au Congrès le 5 courant, à midi. Il ne remplit pas moins de douze grandes colonnes du journal officiel. Nous le recevrons probablement demain.

M. Polk commence par remercier la Providence des bienfaits dont elle a comblé l'Union. Ce début est de rigueur. Il passe ensuite à la vieille Europe à travers laquelle il voyage intrépidement pendant une bonne demi-heure de rédaction et dont il examine à loisir la situation. Il établit un parallèle entre l'Ancien Monde et le Nouveau; ce parallèle bien entendu est tout à l'avantage de l'Amérique. D'un côté, guerres, ruine et désolation; de l'autre, paix et prospérité croissante. Sur le continent européen agitations incessantes, bouleversements périodiques, conflictions sanglantes, émeutes, révolutions; aux Etats-Unis, entente cordiale et fraternelle, progrès constant de l'esprit [illegible] des vastes ressources [illegible] Le commerce est anéanti ou [illegible] l'Amérique; de ce côté [illegible] avec les peuples [illegible] davantage et [illegible] un accroissement [illegible]

[illegible] soutenue contre le [illegible] que l'art militaire [illegible] et qu'au besoin nous [illegible] L'annexion du [illegible] cette guerre est une con[illegible] droit d'être fière [illegible] et à la richesse du pays. Il y a encore la Californie, que nos armes ont conquise, les mines d'or de cette province contribueront à augmenter la fortune publique. Le Congrès doit maintenant songer à établir une succursale de la Monnaie dans la Californie.

Le gouvernement a donné l'ordre de prélever des revenus dans les vastes provinces que l'Union possède depuis la ratification du traité de paix conclu avec le Mexique. Il faut songer à organiser un gouvernement territorial dans ces provinces; c'est au Congrès à y aviser.

Quatre colonnes du message de M. Polk sont envahies par des considérations sur le Mexique et la Californie. C'est le thème favori du président. On le conçoit de reste. M. Polk dès le principe a voulu se poser en conquérant et il y a réussi. Il est vrai que nos conquêtes nous ont coûté beaucoup de sang et beaucoup d'or.

Le président déclare que le Congrès n'a pas le droit de statuer sur la question de l'esclavage, que cette question est du ressort exclusif des différents Etats. C'est la bonne doctrine, la seule qu'admettent les hommes sages de tous les partis et que consacre le pacte fédéral.

Il faut tâcher de renouer des relations amicales avec les tribus sauvages de l'Orégon.

Les importations de l'année fiscale se terminant le 30 juin dernier, se sont élevées à cent soixante quatre millions neuf cent vingt-sept mille piastres. Les exportations pendant la même période se sont élevées à cent cinquante millions de piastres.

Les revenus du trésor pendant la dernière année fiscale sont de $35,460,000, dont $33,750,000 provenant des douanes, et environ $1,500 de la vente des terres publiques. Les dépenses, y compris celle de la guerre, ont atteint le chiffre de $42,811,970 sans compter le principal et l'intérêt de la dette publique.

M. Polk annonce que le tarif actuel produit d'excellents résultats et croit que les dépenses de la prochaine année seront assez fortes.—Il recommande d'établir une succursale de la Monnaie à New-York.—Fidèle à ses instincts belliqueux, M. Polk déclare formellement que les Etats-Unis ont besoin d'une forte armée. Espérons que le Congrès ne sera pas de son avis.

Les recettes de la poste ont augmenté au-delà de l'attente du directeur général. On pourrait cependant introduire avec avantage quelques modifications dans la loi postale.

M. Polk, dans trois autres colonnes de son manifeste, plaide énergiquement contre la banque nationale, contre le tarif protecteur et en faveur de l'exercice illimité du véto.

Nous nous réservons d'examiner à loisir et de commenter les vues qu'il exprime sur ces différents sujets lorsque son message nous arrivera.

LÉGISLATURE DE LA LOUISIANE.

Samedi, 9 décembre.

SENAT. Le Sénat discute plusieurs bills d'une nature locale.

M. Dial introduit un bill autorisant le trésorier à rembourser le montant des taxes qui ont été payées de trop par la paroisse de Tensas.—Adopté.

M. Bryce présente un bill pour créer deux places de notaire, pour la paroisse des Rapides. Adopté.

M. Swayzé soumet un bill semblable pour la paroisse de St-Landry.—Adopté.

M. Richardson présente un bill autorisant le surintendant des Ecoles Publiques à acheter le [illegible] aux Ecoles Publiques. [illegible] première lecture.

[illegible] enrôlé le bill re[illegible] de la Nouvelle-[illegible]

[illegible] — M. Philips [illegible] propose de substi[illegible] des Ecoles Pu[illegible] l'allocation des [illegible] trente mille piastres.

[illegible] à Isaac H. Wright [illegible] sur le bureau après un [illegible]

[illegible] accordant une subvention de $1,000 à [illegible] les orphelins de couleur de la Nouvelle-Orléans est adopté à l'aide de la voix prépondérante du speaker.

Un bill est présenté pour faire saisir une certaine partie du canal Lafourche à Barataria, en paiement du stock que l'Etat possède dans cette entreprise. Ce bill est lu pour la première fois.

Un acte pour accorder certains pouvoirs aux directeurs de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane, subit deux lectures.—Référé au comité des finances.

Un bill autorisant l'Auditeur des Comptes Publics à payer aux architectes qui ont entrepris la construction de la Maison d'Etat, à Bâton Rouge, telle somme sur l'appropriation faite par la Législature, qui sera représentée par un travail de même valeur.—Référé au comité des finances.

M. Duncan, de la Nouvelle-Orléans, président du comité auquel avait été référée la lettre du sculpteur Powers, rapporte par un bill autorisant le gouverneur à payer telle somme qu'il jugera nécessaire pour se procurer, des mains du sculpteur Powers, une statue du général George Washington.—Lu trois fois et adopté.

L'ordre du jour appelle le projet de loi relatif à l'établissement d'Ecoles Publiques dans l'Etat de la Louisiane.

La motion de M. Gibson pour retrancher le proviso de la première section est soumise à la Chambre.

M. Bodin défend le proviso avec un talent réel. Il prouve qu'en supprimant le proviso, la répartition des fonds destinés aux écoles ne serait plus égale. Le discours de M. Bodin a été remarquable à plus d'un titre, et nous félicitons sincèrement l'honorable représentant de l'attitude qu'il a prise dans cette discussion.

M. Larue prend la parole contre le proviso, et la garde jusqu'au moment de l'ajournement.

ON DIT.—On dit que M. Clay et M. Cass seront envoyés au Sénat par leurs Etats respectifs. La chose nous paraît non seulement possible mais probable pour M. Cass qui n'est pas prêt à abandonner l'arène politique. Quant à M. Clay, nous croyons qu'il a trop besoin de repos pour consentir à se mêler de nouveau aux agitations de la vie publique. Il se peut cependant que l'élection d'un whig à la présidence le décide à offrir à la nouvelle administration le concours de ses lumières et de sa longue expérience.

THÉÂTRE D'ORLÉANS.—L'affiche du théâtre d'Orléans nous convie pour ce soir à une fête charmante. Ceux qui ont déjà entendu M. Corradi dans le *Maître de Chapelle* et qui ont pu apprécier la verve et le brio qu'il y déploie voudront l'applaudir une seconde fois. A ceux qui n'ont pas encore vu notre nouveau baryton dans ce rôle qui va si bien à ses moyens, nous n'avons qu'un mot à dire : s'ils veulent juger de l'étendue et de la souplesse de la voix de M. Corradi, qu'ils arrêtent bien vite une stalle ou une loge pour la représentation de ce soir.—Ils assisteront en outre à la reprise du *Nouveau Seigneur*.

ESCRIME.—M. BAUDOIN, l'habile tireur, vient enfin d'ouvrir sa salle à l'encoignure de la rue St-Louis et du Passage de la Bourse. Ici, comme à Donaldsonville, où il a laissé les meilleurs souvenirs, M. Baudoin aura de nombreux élèves; car, nous ne craignons pas de le dire, nul ne porte plus haut que lui la vivacité du jeu et l'élégance du maintien. Qu'il soit donc le bienvenu dans notre cité !

On nous prie d'annoncer que la foire au bénéfice de l'asile des orphelines de la rue du Camp s'ouvrira lundi prochain, 18 courant.

ECHO NATIONAL.—Ce journal, publié depuis deux ans avec une constance et une exactitude qui témoignent du zèle et du savoir-faire des fondateurs, vient de changer de nom. Il s'appelle maintenant *la Presse des Deux Mondes*. La signature sociale est DUTUIT & CIE, et le rédacteur en chef M. DE BAUTE dit d'Artlys.

MISSISSIPI.—Les journaux du Mississipi publient des retours officiels de tous les comtés de l'Etat. Cass a obtenu 26,553 voix et Taylor 25,819. Majorité de Cass : 734 voix. Les whigs du Mississipi ont donné 5,000 voix de plus qu'en 1844.

BONS DU TRÉSOR.—Il résulte d'un tableau publié le 1er décembre par M. DANIEL GRAHAM, contrôleur du trésor à Washington, que les bons du trésor actuellement en circulation montent à $11,065,589. 32.

GEORGIE.—On connaît maintenant le vote officiel de tous les comtés de cet Etat. Taylor y a obtenu 47,527 voix et Cass 44,790. Majorité de Taylor : 2,737.

PETITE VENGEANCE.—Le Conseil municipal d'Augusta, où se trouve une majorité démocratique, vient de rejeter une résolution qui autorisait le maire à nommer un comité de quatre membres pour inviter le général Taylor à visiter la ville.

MINESOTA.—Nous avons dit l'autre jour que Minesota, qui n'est pas encore constitué territorialement, avait nommé un délégué au Congrès. Ce délégué est M. SIBLEY. Il s'est mis immédiatement en route pour Washington.

SAVANNAH.—Les démocrates de Savannah viennent de triompher dans les élections locales qui ont eu lieu dans cette ville le 4 courant.

BUFFALO.—Un terrible orage a éclaté dans la soirée du 30 novembre sur la ville de Buffalo, dans l'Etat de New-York, et a répandu de très vives alarmes parmi la population. Les wharfs ont été entièrement submergés pendant plusieurs heures. Plusieurs navires ont reçu des avaries plus ou moins considérables, et des marchandises pour une valeur de plusieurs milliers de piastres ont été emportées par les eaux.

TEXAS.—Le vapeur *Galveston*, arrivé hier soir, nous a apporté des journaux du Texas jusqu'au 8 courant. Une lettre du 27 novembre annonce que dans cinquante-six comtés dont on a reçu les retours, Cass a obtenu 8,795 voix et Taylor 3,777. Majorité de Cass : 5,018. Il y a encore vingt-trois comtés dont on ne connaît pas le vote.

Nous lisons dans le *San Antonio Texian*, que le lieutenant Knox, à la tête de douze hommes déterminés, s'est engagé dans les gorges d'Arroyo Saco, à la recherche d'une petite troupe d'Indiens hostiles. Ces derniers furent découverts, attaqués avec impétuosité et forcés de chercher un refuge dans les montagnes après avoir laissé un de leurs guerriers mort sur le terrain et plusieurs autres blessés.

MARACAIBO.—La goëlette *Decatur* a apporté à New-York des nouvelles récentes de Maracaibo. Aux dernières dates le port de San Carlos était encore bloqué. Beaucoup d'habitans de Maracaibo se sont réfugiés dans l'île de la Providence, située à trois ou quatre milles de la ville. D'autres se sont expatriés et se sont rendus à Cuba et à Curaçao. Maracaibo a l'aspect morne d'une ville assiégée. Monagas a toujours le dessus, et les partisans de Paez se laissent aller au découragement.

HAVANE.—La goëlette *Linnell*, capitaine Brown, nous a apporté hier des journaux de la Havane jusqu'au 22 novembre. Ils ne renferment absolument rien en fait de nouvelles.

MARTINIQUE.—Des nouvelles de la Martinique reçues à New-York annoncent qu'un nouveau gouverneur est arrivé dans cette colonie. La tranquillité règne dans l'île, et les Noirs semblent avoir pris la bonne résolution de travailler. Les affaires reprennent graduellement, mais il n'est pas probable que la prospérité se rétablisse jamais. On continue à émigrer de l'île.

ZACHARY TAYLOR.—Ce nom figure pour la première fois dans la liste des émigrans partis de Gravesend pour la Virginie, le 6 janvier 1635, à bord du *Thomas & John*. Il y avait parmi les passagers un jeune homme de vingt-quatre ans, nommé ZACHARY TAYLOR.

Chronique Locale.

MM. MORPHY et NEVIUS vendront aujourd'hui à 11 heures, au magasin de MM. Laborde et Xiques, un grand assortiment des premières marques de cigares de la Havane, parmi lesquelles on remarque Monte-Christo, Nueva-Empresa et la Sylphyde dont ils sont les seuls agents.

STE-BARBE.—Le bataillon d'artillerie sous les ordres du major Gally, est sorti hier en grande tenue et a célébré avec toute la pompe militaire accoutumée, l'anniversaire de sa patronne Ste-Barbe. Une grand'messe a été d'abord entendue à la cathédrale, où une quête a été faite au bénéfice des Orphelins, puis après avoir promené dans les rues de la Nouvelle-Orléans, un banquet a été servi à l'Arsenal. Nous félicitons ces élégantes compagnies sur l'organisation de cette fête et sur la pensée charitable qui les a engagé à associer les pauvres petits orphelins à leur réjouissance.

VOL.—James Ferney, accusé d'avoir volé des jambons à bord du steamboat Gén. Scott, a été arrêté hier dans la Municipalité No 2.

—Elmire, esclave appartenant à M. Ferret, accusée d'avoir volé de l'argent à M. Dakin, a été arrêtée par la police de la Municipalité No 2.

1re COUR DE DISTRICT.—Thos. Crawford, accusé d'avoir volé 2 caisses de pommes sur la Levée, a été trouvé coupable.

—Bill Eubank et Martin Hood, accusés de vol, ont été acquittés.—Quelques affaires d'assaut et batterie ont également été jugées.

PANORAMA DE STOCKWELL.—Ce magnifique Panorama représentant le Mississipi dans toute son étendue, sera ouvert ce soir à la salle du Commercial Exchange, rue St Charles.

5me COUR DE DISTRICT.—La Banque du Kentucky vs Sarah Connor et alias.—Un jugement définitif a été rendu hier en faveur des plaintifs; la Cour a décrété que le jugement obtenu par Sarah Connor au mois de mai 1846, qui la reconnaissait libre, est déclaré nul et non avenu, qu'elle est la propriété de Theophilus Freeman et que comme telle elle est sujette à saisie.

CONSEIL-GENERAL.

Séance du mercredi 6 décembre 1848.

Le Conseil se réunit conformément à l'ajournement. M. Vandegriff est appelé au fauteuil.

MEMBRES PRÉSENS :—MM. Allan, Bernard, Day, Molaison, Rice, Roselius, Surgi, Vandegriff—8.

MEMBRES ABSENS.—MM. Beebe, Bend, Smith, Wilder—4.

Sur motion, le Conseil procède au scrutin à l'élection d'un président.—MM. Allan et Roselius sont nommés vérificateurs. Sur huit voix M. Vandegriff en obtient 7; une voix perdue. Conséquemment M. Vandegriff est déclaré dûment élu président du Conseil.

Le journal de la dernière séance est lu, et est approuvé après avoir été amendé dans cette partie qui concerne la résolution ordonnant de payer certaines sommes à la compagnie du gaz et au shérif.

M. Allan présente la résolution suivante pour amender le journal, laquelle est adoptée après la suspension du règlement.

Résolu que le Maire émette son warrant en faveur de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle Orléans, pour la somme de mille quatre piastres 27 cents au lieu de $2,773 79 cents, comme le portait la résolution passée à la séance du 10 novembre 1848. La dite somme, due pour gaz fourni aux prisons et aux Cours, comme il appert des comptes du shérif de la paroisse d'Orléans, sera payée au pro rata par chacune des Municipalités, comme suit :

Municipalité No 1, 31 60 pour cent.
" No 2, 57 34 "
" No 3, 10 06 "

Résolu que les comptes du shérif pour l'entretien des vagabonds envoyés à la prison de paroisse par les recorders des trois Municipalités, sont payés dans la proportion suivante, et que le maire émette en conséquence son mandat en faveur du shérif de la paroisse d'Orléans.

Sur la Municipalité No 1 pour $[illegible]
" " 2 [illegible]
" " 3 [illegible]

au lieu de la répartition faite par ce Conseil, à sa séance du 10 novembre 1848.

On lit une lettre du shérif de la paroisse d'Orléans, appelant l'attention du Conseil sur le mauvais état de la prison de paroisse. Référée, sur motion, au comité des [illegible].

On lit une lettre par laquelle M. J Saint Cyr annonce au Conseil qu'il sollicite sa réélection comme gardien des Cours. Sur motion, cette lettre est déposée sur le bureau sujette à l'appel.

On lit une communication de MM. Hart, Thomas & Co, propriétaires d'une ligne d'omnibus faisant le trajet entre Lafayette et la Nlle-Orléans. Ces messieurs demandent la réduction de la taxe annuelle qui frappe les omnibus et prient en outre le Conseil de prélever cette taxe tous les six mois et d'avance.

On lit également une lettre de MM. J. R. Slauson & Co., propriétaires de la ligne des omnibus " Rough and Ready," sur le même sujet. Sur motion, ces deux lettres sont référées au comité de finances.

Appel des Comités.

M. Surgi, au nom du comité des cours et prisons, présente les bills suivants, lesquels, sur motion, sont renvoyés de nouveau au même comité avec instruction de faire un autre rapport.

A M. Bonaveau, tapissier, [illegible] Conti, $168 50
" Sampson & Keen, pour fourniture de chaises, 108 00
" H. Garrison, 50 00
" J. P. Trénaille, 310 00
" Chs. Rencoud, 610 00
" A Brousseau & Co, pour tapis à l'usage de la 1re cour de district, 218 67
" " " " à l'usage de la 2me cour, 150 50
" " " " 3me cour, 275 50
" " " " 4me cour, 250 50
" " " " 5me cour, 346 23
" divers, 130 75
" S. Maspéreau & Co pour divers objets, 103 10
" A. J. Bernard, 150 00

M. Allan présente une pétition de Dan Rice touchant des taxes payées par ce dernier pour les représentations de son cirque. Sur motion, référée au comité des finances.

M. J. W. Smith vient prendre son siège.

Sur motion, le Conseil procède à l'élection d'un gardien de la maison de cour.

M. Roselius nomme M. J. Saint Cyr comme candidat.

Conformément au règlement, l'élection se fait de vive voix. M. Saint Cyr reçoit le vote unanime des membres présens, et est conséquemment déclaré dûment élu gardien de la maison de cour pour une année.

M. Molaison, au nom du comité des réclamations, présente la résolution suivante, laquelle, sur motion, et après la suspension du règlement, est adoptée.

Résolu que le maire émette son mandat en faveur de T. W. Van Benthuysen pour avoir publié dans la *Jeffersonian* l'avis de l'élection en 1847, pour la somme de quarante piastres dix sous, payables au prorata par chaque municipalité, comme suit :

Municipalité No 1—31 60 pour cent.
" 2—57 34 "
" 3—10 06 "

M. Smith, au nom du comité de finances, présente les résolutions suivantes, lesquelles, sur motion, et après la suspension du règlement sont adoptées :

Résolu que le salaire de l'avocat du conseil général, fixé à cinq cents piastres par an par une résolution approuvée le 17 août 1846, soit désormais payé par trimestres sur le mandat du maire, par les différentes municipalités, dans la proportion fixée par la loi, à savoir :

Municipalité No 1—31 60 pour cent.
" 2—57 34 "
" 3—10 06 "

Résolu que les exemplaires du Digeste compilé par J. S. Warfield, par ordre du Conseil, restant après la distribution faite en vertu de la résolution passée le 10 novembre 1848, seront distribués de la manière suivante par le secrétaire du Conseil, à savoir : la moitié desdits exemplaires à la seconde municipalité et le reste en proportion égale à la première et à la troisième municipalité. Ces exemplaires devront être déclarés au secrétaire du Conseil des différentes municipalités.

M. Smith présente l'ordonnance suivante, laquelle sur motion, et après la suspension du règlement, est adoptée avec un amendement de M. Day.

ORDONNANCE annulant le contrat fait par la municipalité No 3 pour affermer certains wharfs, contrairement aux ordonnances du Conseil Général et aux lois de l'Etat.

Sect. 1.—Il est ordonné par le Conseil Général de la ville de la Nouvelle-Orléans que le rapport et les résolutions votés par le conseil de la municipalité No 3 pour passer avec J. P. Whitney & Co, agents d'une ligne de paquebots à vapeur sous le nom de ligne du Peuple (People's Line), entre New-York et la Nouvelle Orléans, un contrat accordant aux dits agens l'usage exclusif et l'occupation des wharfs No 16 et 17 pendant une période de cinq années, sans les soumettre au paiement des droits de levée et de quayage et en exigeant d'eux seulement le paiement d'une somme de $1,000 pour la première année, de $1,250 pour la seconde année, de $1,500 pour la troisième année, de $1,750 pour la quatrième année, et de $2,000 pour la cinquième année, sont par les présentes déclarés nuls et de nul effet.

Sect. 2.—Il est en outre ordonné que le maire de la ville et l'avocat du Conseil Général sont invités à prendre telles mesures légales qu'ils croiront nécessaires pour prévenir la violation des lois de l'Etat et des ordonnances du Conseil Général dont il est fait mention dans la précédente section de cette ordonnance.

Cette ordonnance est mise aux voix, et l'appel nominal donne le résultat suivant : OUI :—MM. Allan, Day, Molaison, Rice, Roselius, Smith, Surgi—7. NON :—MM. Bernard et Vandegriff—2.

Sur motion, le Conseil s'ajourne à mercredi prochain, 13 du courant, à 5 heures de l'après midi.

RICHARD HAGAN, secrétaire.

FEUILLETON.

MEMOIRES
D'OUTRE-TOMBE.

PREMIER VOLUME.

Paris, juin 1821.

PASSAGE EN BRETAGNE—GARNISON DE DIEPPE—RETOUR A PARIS AVEC LUCILE ET JULIE.

Tout ce qu'on vient de lire dans le livre précédent a été écrit à Berlin. Je suis revenu à Paris pour le baptême du duc de Bordeaux, et j'ai donné la démission de mon ambassade par fidélité politique à M. de Villèle sorti du ministère. Rendu à mes loisirs, écrivons. A mesure que ces *Mémoires* se remplissent de mes années écoulées, ils me représentent le globe inférieur d'un sablier constatant ce qu'il y a de poussière tombée de ma vie : quand tout le sable sera passé, je ne retournerais pas mon horloge de verre, Dieu m'en eût-il donné la puissance.

La nouvelle solitude dans laquelle j'entrai en Bretagne, après ma présentation, n'était plus celle de Combourg; elle n'était ni aussi entière, ni aussi sérieuse, et, pour tout dire, ni aussi forcée : il m'était loisible de la quitter : elle perdait de sa valeur. Une vieille châtelaine armoriée, un vieux baron blasonné, gardant dans un manoir féodal leur dernière fille et leur dernier fils, offraient ce que les Anglais appellent des *caractères* : rien de provincial, de rétréci dans cette vie, parce qu'elle n'était pas la vie commune.

Chez mes sœurs, la province se retrouvait au milieu des champs : on allait dansant de voisins en voisins, jouant la comédie dont j'étais quelquefois un mauvais acteur. L'hiver, il fallait subir à Fougères la société d'une petite ville, les bals, les assemblées, les dîners, et je ne pouvais pas, comme à Paris, être oublié.

D'un autre côté, je n'avais pas vu l'armée, la cour, sans qu'un changement se fût opéré dans mes idées : en dépit de mes goûts naturels, je ne sais quoi se débattant en moi contre l'obscurité me demandait de sortir de l'ombre. Julie avait la province en détestation, l'instinct du génie et de la beauté poussait Lucile sur un plus grand théâtre.

Je sentais donc dans mon existence un malaise par qui j'étais averti que cette existence n'était pas destinée.

Cependant, j'aimais toujours la campagne, et celle de Marigny était charmante. Mon régiment avait changé de résidence : le premier bataillon tenait garnison au Havre, le second à Dieppe; je rejoignis celui-ci : ma présentation faisait de moi un personnage. Je pris goût à mon métier; je travaillais à la manœuvre; on me confia des recrues que j'exerçais sur les galets au bord de la mer; cette mer a formé le fond du tableau dans presque toutes les scènes de ma vie.

La Martinière ne s'occupait Dieppe ni de son homonyme *Lamartinière*, ni du P. Simon, lequel écrivait contre Bossuet, Port-Royal et les Bénédictins, ni de l'anatomiste Pecquet, que madame de Sévigné appelle le petit Pecquet; mais La Martinière était amoureux à Dieppe comme à Cambrai : il dépérissait aux pieds d'une forte Cauchoise, dont la coiffe et le toupet avaient une demi-toise de haut. Elle n'était pas jeune : par un singulier hasard, elle s'appelait Cauchie, petite-fille apparemment de cette Dieppoise, Anne Cauchie, qui, en 1645, était âgée de cent cinquante ans.

C'était en 1647 qu'Anne d'Autriche, voyant comme moi la mer par les fenêtres de sa chambre, s'amusait à regarder les brûlots se consumer pour la divertir. Elle laissait les peuples qui avaient été fidèles à Henry IV garder le jeune Louis XIV; elle donnait à ces peuples des bénédictions infinies, *malgré leur vilain langage normand*.

On retrouvait à Dieppe quelques redevances féodales que j'avais vu payer à Combourg : il était dû au bourgeois Vauquelin trois têtes de porc ayant chacune une orange entre les dents, et trois sous marqués de la plus ancienne monnaie connue.

Je revins passer un semestre à Fougères. Là régnait une fille noble, appelée mademoiselle de la Belinaye, tante de cette comtesse de Trojoli, dont j'ai déjà parlé. Une agréable laide, sœur d'un officier au régiment de Condé, attira mes admirations : je n'aurais pas été assez téméraire pour élever mes vœux jusqu'à la beauté; ce n'est qu'à la faveur des imperfections d'une femme que j'osais risquer un respectueux hommage.

Madame de Farcy, toujours souffrante, prit enfin la résolution d'abandonner la Bretagne. Elle détermina Lucile à la suivre; Lucile, à son tour, vainquit mes répugnances; nous primes la route de Paris; douce association des trois plus jeunes oiseaux de la couvée.

Mon frère était marié; il demeurait chez son beau-père, le président de Rosambo, rue de Bondy. Nous convînmes de nous placer dans son voisinage; par l'entremise de M. Delisle de Sales, logé dans les pavillons de Saint-Lazare, au haut du faubourg Saint-Denis, nous arrêtâmes un appartement dans ces mêmes pavillons.

Paris, juin 1821.

DELISLE DE SALES [illegible] VIE D'UN HOMME DE [illegible]

Madame de Farcy s'était accointée, je ne sais comment, avec Delisle de Sales, lequel avait été mis jadis à Vincennes pour des niaiseries philosophiques. A cette époque, on devenait un personnage quand on avait barbouillé quelques lignes de prose ou inséré un quatrain dans l'*Almanach des Muses*. Delisle de Sales, très bon homme, très-cordialement médiocre, avait un grand relâchement d'esprit, et laissait aller sous lui ses années; ce vieillard s'était composé une belle bibliothèque avec ses ouvrages qu'il brocantait à l'étranger et que personne ne lisait à Paris. Chaque année, au printemps, il faisait ses remontes d'idées en Allemagne. Gras et débraillé, il portait un rouleau de papier crasseux que l'on voyait sortir de sa poche; il y consignait au coin des rues sa pensée du moment. Sur le piédestal du buste en marbre de Buffon, il avait écrit de sa main cette inscription

empruntée au buste de Buffon : "Dieu, l'homme, la nature, il a tout expliqué." Delisle de Sales tout expliqué ! Ces orgueils sont bien plaisants, mais bien décourageants. Qui peut se flatter d'avoir un talent véritable ? ne pouvons-nous pas être, tous tant que nous sommes, sous l'empire d'une illusion semblable à celle de Delisle de Sales ? Je parierais que tel auteur qui lit cette phrase se croit un écrivain de génie, et n'est pourtant qu'un sot.

Si je me suis trop longuement étendu sur le compte du digne homme des pavillons de Saint-Lazarre, c'est qu'il fut le premier littérateur que je rencontrai : il m'introduisit dans la société des autres.

La présence de mes deux sœurs me rendit le séjour de Paris moins insupportable; mon penchant pour l'étude affaiblit encore mes dégoûts. Delisle de Sales me semblait un aigle. Je vis chez lui Carbon Flins des Oliviers, qui tomba amoureux de Mme de Farcy. Elle s'en moquait; il prenait bien la chose, car il se piquait d'être de bonne compagnie. Flins me fit connaître Fontanes, son ami, qui est devenu le mien.

Fils d'un maître des eaux-et-forêts de Reims, Flins avait reçu une éducation négligée; au demeurant, homme d'esprit et parfois de talent. On ne pouvait voir quelque chose de plus laid : court et bouffi, de gros yeux saillans, des cheveux hérissés, des dents sales, et malgré cela l'air pas trop ignoble. Son genre de vie, qui était celui de presque tous les gens de lettres de Paris à cette époque, mérite d'être raconté.

Flins occupait un appartement rue Mazarine, assez près de Laharpe, qui demeurait rue Guénégaud. Deux Savoyards, travestis en laquais par la vertu d'une casaque de livrée, le servaient; le soir, ils le suivaient, et introduisaient les visites chez lui le matin. Flins allait régulièrement au Théâtre-Français, alors placé à l'Odéon, et excellent surtout dans la comédie. Brizard venait à peine de finir; Talma commençait; Larive, Saint-Phal, Fleury, Molé, Dazincourt, Dugazon, Grandmesnil, Mmes Contat, Saint-Val, Desgarcins, Olivier étaient dans toute la force du talent, en attendant Mlle Mars, fille de Monvel, prête à débuter au théâtre Montansier. Les actrices protégeaient les auteurs et devenaient quelquefois l'occasion de leur fortune.

Flins, qui n'avait qu'une petite pension de sa famille, vivait de crédit. Vers les vacances du parlement, il mettait en gage les livrées de ses Savoyards, ses deux montres, ses bagues et son linge, payait avec le prêt ce qu'il devait, partait pour Reims, y passait trois mois, revenait à Paris, retirait, au moyen de l'argent que lui donnait son père, ce qu'il avait déposé au Mont-de-Piété, et recommençait le cercle de cette vie, toujours gai et bien reçu.

Paris, juin 1821.

GENS DE LETTRES.—PORTRAITS.

Dans le cours des deux années qui s'écoulèrent depuis mon établissement à Paris jusqu'à l'ouverture des Etats-Généraux, cette société s'élargit. Je savais par cœur les élégies du chevalier de Parny, et je les sais encore. Je lui écrivis pour lui demander la permission de voir un poète dont les ouvrages faisaient mes délices : il me répondit poliment; je me rendis chez lui, rue de Cléry.

Je trouvai un homme assez jeune encore, de très bon ton, grand, maigre, le visage marqué de petite-vérole. Il me rendit ma visite; je le présentai à mes sœurs. Il aimait peu la société et il en fut bientôt chassé par la politique : il était alors du vieux parti. Je n'ai point connu d'écrivain qui fût plus semblable à ses ouvrages : poète et créole, il ne lui fallait que le ciel de l'Inde, une fontaine, un palmier et une femme. Il redoutait le bruit, cherchait à glisser dans la vie sans être aperçu, sacrifiait tout à sa paresse, et n'était trahi dans son obscurité que par ses plaisirs qui touchaient en passant sa lyre :

Que notre vie heureuse et fortunée
Coule, en secret sous l'aile des amours,
Comme un ruisseau qui, murmurant à peine,
Et dans son lit resserrant tous ses flots,
Cherche avec soin l'ombre des arbrisseaux,
Et n'ose pas se montrer dans la plaine.

C'est cette impossibilité de se soustraire à son indolence qui, de furieux aristocrate, rendit le chevalier de Parny misérable révolutionnaire, attaquant la religion persécutée et les prêtres à l'échafaud, achetant son repos à tout prix, et prêtant à la muse qui chanta Eléonore le langage de ces lieux où Camille Desmoulins allait marchander ses amours.

L'auteur de l'*Histoire de la littérature italienne*, qui s'insinua dans la révolution à la suite de Chamfort, nous arriva par ce cousinage que tous les Bretons ont entre eux. Ginguené vivait dans le monde sur la réputation d'une pièce de vers assez gracieuse, *la Confession de Zulmé*, qui lui valut une chétive place dans les bureaux de M. de Necker. De là sa pièce sur son entrée au contrôle général. Je ne sais qui disputait à Ginguené son titre de gloire, *la Confession de Zulmé*; mais dans le fait il lui appartenait.

Le poète rennais savait bien la musique et composait des romances. D'humble qu'il était, nous vîmes croître son orgueil, à mesure qu'il s'accrochait à quelqu'un de connu. Vers le temps de la convocation des Etats-Généraux, Chamfort l'employa à barbouiller des articles pour des journaux et des discours pour des clubs : il se fit superbe. A la première fédération il disait : "Voilà une belle fête ! on devrait, pour mieux l'éclairer, brûler quatre aristocrates aux quatre coins de l'autel." Il n'avait pas l'initiative de ces vœux; long temps avant lui, le ligueur Louis Dorleans avait écrit dans son *Banquet du comte d'Arète* : "qu'il fallait attacher en guise de fagots les ministres protestans à l'arbre du feu de Saint-Jean et mettre le roi Henri IV dans le muids où l'on mettait les chats."

Ginguené eut une connaissance anticipée des meurtres révolutionnaires. Madame Ginguené prévint mes sœurs et ma femme du massacre qui devait avoir lieu aux Carmes, et leur donna asile : elles demeuraient *cul-de-sac Férou*, dans le voisinage du lieu où l'on devait égorger.

Après la terreur, Ginguené devint quasi chef de l'instruction publique; ce fut alors qu'il chanta l'*Arbre de la liberté* au Cadran-Bleu, sur l'air : *Je l'ai planté, je l'ai vu naître*. On le jugea assez béat de philosophie pour une ambassade auprès d'un de ces rois qu'on découronnait. Il écrivait de Turin à M. de Talleyrand qu'il avait *vaincu un préjugé* : il avait fait recevoir sa femme *en pet-en-l'air* à la cour. Tombé de la médiocrité dans l'importance, de l'importance dans la niaiserie, et de la niaiserie dans le ridicule, il a fini ses jours littérateur distingué comme critique, et, ce qu'il y a de mieux, écrivain indépendant dans la *Décade* : la nature l'avait remis à la place d'où la société l'avait mal à propos tiré. Son savoir est de seconde main, sa prose lourde, sa poésie correcte et quelquefois agréable.

Ginguené avait un ami, le poète Lebrun. Ginguené protégeait Lebrun, comme un homme de talent, qui connaît le monde, protège la simplicité d'un homme de génie; Lebrun, à son tour, répandait ses rayons sur les hauteurs de Ginguené. Rien n'était plus comique que le rôle de ces deux compères, se rendant, par un doux commerce, tous les services que se peuvent rendre deux hommes supérieurs dans des genres divers.

Lebrun était tout bonnement un faux monsieur de l'Empirée; sa verve était aussi froide que ses transports étaient glacés. Son Parnasse, chambre haute dans la rue Montmartre, offrait pour tout meuble des livres entassés pêle-mêle sur le plancher, un lit de sangle dont les rideaux, formés de deux serviettes sales, pendillaient sur une tringle de fer rouillé, et la moitié d'un pot à l'eau accotée contre un fauteuil dépaillé. Ce n'est pas que Lebrun ne fût à son aise, mais il était avare et adonné à des femmes de mauvaise vie.

Au souper antique de M. de Vaudreuil, il joua le personnage de Pindare. Parmi ses poésies lyriques, on trouve des strophes énergiques ou élégantes, comme dans l'ode sur le vaisseau le *Vengeur* et dans l'ode sur les *Environs de Paris*. Ses élégies sortent de sa tête, rarement de son âme; il a l'originalité recherchée, non l'originalité naturelle; il ne crée rien qu'à force d'art; il se fatigue à pervertir le sens des mots et à les conjoindre par des alliances monstrueuses. Lebrun n'avait de vrai talent que pour la satire; son épître sur *la bonne et la mauvaise plaisanterie* a joui d'un renom mérité. Quelques-unes de ses épigrammes sont à mettre auprès de celles de J.-B. Rousseau : Laharpe surtout l'inspirait. Il faut encore lui rendre une autre justice; il fut indépendant sous Bonaparte, et il reste de lui, contre l'oppresseur de nos libertés, des vers sanglans.

Mais, sans contredit, le plus bilieux des gens de lettres que je connus à Paris à cette époque était Chamfort; atteint de la maladie qui a fait les Jacobins, il ne pouvait pardonner aux hommes le hasard de sa naissance. Il trahissait la confiance des maisons où il était admis; il prenait le cynisme de son langage pour la peinture des mœurs de la cour. On ne pouvait lui contester de l'esprit et du talent, mais de cet esprit et de ce talent qui n'atteignent point la postérité. Quand il vit que sous la Révolution, il n'arrivait à rien, il tourna contre lui-même les mains qu'il avait levées sur la société. Le bonnet rouge ne parut plus à son orgueil qu'une autre sorte de couronne, dont les Marat et les Robespierre étaient les grands seigneurs. Furieux de retrouver l'inégalité des rangs jusque dans le monde des douleurs et des larmes, condamné à n'être encore qu'un vilain dans la féodalité des bourreaux, il se voulut tuer pour échapper aux supériorités du crime; il se manqua : la mort se rit de ceux qui l'appellent et qui la confondent avec le néant.

Je n'ai connu l'abbé Delille qu'en 1798 à Londres, et n'avait vu ni Rulhière, qui vit par madame d'Egmont et qui la fait vivre, ni Palissot, ni Beaumarchais, ni Marmontel. Il en est ainsi de Chénier que je n'ai jamais rencontré, qui m'a beaucoup attaqué, auquel je n'ai jamais répondu, et dont la place à l'Institut devait produire une des crises de ma vie.

Lorsque je relis la plupart des écrivains du dix-huitième siècle, je suis confondu, et du bruit qu'ils ont fait et de mes anciennes admirations. Soit que la langue ait avancé, soit qu'elle ait rétrogradé, soit que nous ayons marché vers la barbarie, il est certain que je trouve quelque chose d'usé, de passé, de grisaillé, d'inanimé, de froid dans les auteurs qui firent les délices de ma jeunesse. Je trouve même dans les plus grands écrivains de l'âge voltairien des choses pauvres de sentiment, de pensée et de style.

A qui m'en prendre de mon mécompte ? J'ai peur d'avoir été le premier coupable; novateur né, j'aurai peut-être communiqué aux générations nouvelles la maladie dont j'étais atteint. Epouvanté, j'ai beau crier à mes enfans : " N'oubliez pas le français !" ils me répondent comme le Limousin à Pantagruel : " Qu'ils viennent de l'alme, inclyte et célèbre académie que l'on vocite Lutèce."

Cette manière de gréciser et de latiniser notre langue n'est pas nouvelle, comme on le voit : Rabelais la guérit, elle reparut dans Ronsard : Boileau l'attaqua. De nos jours elle a ressuscité par la science; nos révolutionnaires, grands Grecs par nature, ont obligé nos marchands et nos paysans à apprendre les hectares, les hectolitres, les kilomètres, les millimètres, les décagrammes : la politique a ronsardisé.

J'aurais pu parler ici de M. de Laharpe, que je connus alors et sur lequel je reviendrai; j'aurais pu ajouter à la galerie de mes portraits celui de Fontanes; mais bien que mes relations avec cet excellent homme prissent naissance en 1789, ce ne fut qu'en Angleterre que je me liai avec lui d'une amitié toujours accrue par la mauvaise fortune, jamais diminuée par la bonne; je vous en entretiendrai plus tard dans toute l'effusion de mon cœur. Je n'aurai à peindre que des talens qui ne consolent plus la terre. La mort de mon ami est survenue au moment où mes souvenirs me conduisaient à retracer le commencement de sa vie. Notre existence est d'une telle fuite, que si nous n'écrivons pas le soir l'événement du matin, le travail nous encombre et nous n'avons plus le temps de le mettre à jour. Cela ne nous empêche pas de gaspiller nos années, de jeter au vent ces heures qui sont pour l'homme les semences de l'éternité.

Paris, juin 1821.

FAMILLE ROSAMBO.—M. DE MALESHERBES; SA PRÉDILECTION POUR LUCILE.—APPARITION ET CHANGEMENT DE MA SYLPHYDE.

Si mon inclination et celle de mes deux sœurs m'avaient jeté dans cette société littéraire, notre position nous forçait d'en fréquenter une autre; la famille de la femme de mon frère fut naturellement pour nous le centre de cette dernière société.

Le président Le Pelletier de Rosambo, mort depuis avec tant de courage, était, quand j'arrivai à Paris, un modèle de légèreté. A cette époque, tout était dérangé dans les esprits et dans les mœurs, symptôme d'une révolution prochaine. Les magistrats rougissaient de porter la robe et tournaient en moquerie la gravité de leurs pères. Les Lamoignon, les Molé, les Séguier, les d'Aguesseau voulaient combattre et ne voulaient plus juger. Les présidentes, cessant d'être de vénérables mères de famille, sortaient de leurs sombres hôtels pour devenir femmes à brillantes aventures. Le prêtre, en chaire, évitait le nom de Jésus-Christ et ne parlait que du *législateur des chrétiens*; les ministres tombaient les uns sur les autres; le pouvoir glissait de toutes les mains. Le suprême bon ton était d'être Américain à la ville, Anglais à la cour, Prussien à l'armée; d'être tout, excepté Français. Ce que l'on faisait, ce que l'on disait n'était qu'une suite d'inconséquences. On prétendait garder des abbés commandataires, et l'on ne voulait point de religion; nul ne pouvait être officier s'il n'était gentilhomme, et l'on déblatérait contre la noblesse; on introduisait l'égalité dans les salons et les coups de bâton dans les camps.

M. de Malesherbes avait trois filles : Mmes de Rosambo, d'Aulnay, de Montboissier; il aimait de préférence madame de Rosambo, à cause de la ressemblance de ses opinions avec les siennes. Le président de Rosambo avait également trois filles, mesdames de Chateaubriand, d'Aulnay, de Tocqueville, et un fils dont l'esprit brillant s'est recouvert de la perfection chrétienne. M. de Malesherbes se plaisait au milieu de ses enfans, petits-enfans et arrière-petits-enfans. Maintes fois, au commencement de la révolution, je l'ai vu arriver chez madame de Rosambo, tout échauffé de politique, jeter sa perruque, se coucher sur le tapis de la chambre de ma belle-sœur, et se laisser lutiner avec un tapage affreux par les enfans ameutés. C'aurait été du reste un homme assez vulgaire dans ses manières, s'il n'eût eu une certaine brusquerie qui le sauvait de l'air commun : à la première phrase qui sortait de sa bouche, on sentait l'homme d'un vieux nom et le magistrat supérieur. Ses vertus naturelles s'étaient un peu entachées d'affectation par la philosophie qu'il y mêlait. Il était plein de science, de probité et de courage; mais bouillant, passionné au point qu'il me disait un jour en parlant de Condorcet : "Cet homme a été mon ami; aujourd'hui je ne me ferais aucun scrupule de le tuer comme un chien." Les flots de la révolution le débordèrent, et sa mort a fait sa gloire. Ce grand homme serait demeuré caché dans ses mérites, si le malheur ne l'eût décelé à la terre. Un noble Vénitien perdit la vie en retrouvant ses titres dans l'éboulement d'un vieux palais.

Les franches façons de M. de Malesherbes m'ôtèrent toute contrainte. Il me trouva quelque instruction; nous nous touchâmes par ce premier point : nous parlions de botanique et de géographie, sujets favoris de ses conversations. C'est en m'entretenant avec lui que je conçus l'idée de faire un voyage dans l'Amérique du Nord, pour découvrir la mer vue par Hearne et depuis par Mackenzie. Nous nous entendions aussi en politique : les sentimens généreux du fond de nos premiers troubles allaient à l'indépendance de mon caractère; l'antipathie naturelle que je ressentais pour la cour ajoutait force à ce penchant. J'étais du côté de M. de Malesherbes et de madame de Rosambo contre M. de Rosambo et contre mon frère, à qui l'on donna le surnom de l'*enragé* Chateaubriand. La Révolution m'aurait entraîné, elle n'eût débuté par des crimes : je vis la première tête portée au bout d'une pique, et je reculai. Jamais le meurtre ne sera à mes yeux un objet d'admiration et un argument de liberté; je ne connais rien de plus servile, de plus méprisable, de plus lâche, de plus borné qu'un terroriste. N'ai-je pas rencontré en France toute cette race de Brutus au service de César et de sa police ? Les niveleurs régénérateurs, égorgeurs, étaient transformés en valets, espions, sycophantes, et moins naturellement encore en ducs, comtes et barons : quel moyen-âge !

Enfin, ce qui m'attacha davantage à l'illustre vieillard, ce fut sa prédilection pour ma sœur : malgré la timidité de la comtesse Lucile, on parvint, à l'aide d'un peu de vin de Champagne, à lui faire jouer un rôle dans une petite pièce, à l'occasion de la fête de M. de Malesherbes; elle se montra si touchante que le bon et grand homme en avait la tête tournée. Il poussait plus que mon frère même à sa translation du chapitre d'Argentière à celui de Remiremont, où l'on exigeait les preuves rigoureuses et difficiles des *seize quartiers*. Tout philosophe qu'il était, M. de Malesherbes avait à un haut degré les principes de la naissance.

Il faut étendre dans l'espace d'environ deux années cette peinture des hommes et de la société à mon apparition dans le monde, entre la clôture de la première assemblée des Notables, le 25 mai 1787, et l'ouverture des Etats-Généraux, le 5 mai 1789. Pendant ces deux années, mes sœurs et moi, nous n'habitâmes constamment ni Paris, ni le même lieu dans Paris. Je vais maintenant rétrograder et ramener mes lecteurs en Bretagne.

Du reste, j'étais toujours affolé de mes illusions; si mes bois me manquaient, les temps passés, au défaut des lieux lointains, m'avaient ouvert une autre solitude. Dans le vieux Paris, dans les enceintes de Saint-Germain-des-Prés, dans les cloîtres des couvens, dans les caveaux de Saint-Denis, dans la Sainte-Chapelle, dans Notre-Dame, dans les petites rues de la Cité, à la porte obscure d'Héloïse, je revoyais mon enchanteresse; mais elle avait pris, sous les arches gothiques et parmi les tombeaux, quelque chose de la mort : elle était pâle, elle me regardait avec des yeux tristes; ce n'était plus que l'ombre ou les mânes du rêve que j'avais aimé.

CHATEAUBRIAND.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIES.

Navire Silas Holmes, pr New York
Barque Walter Thompson, pr Charleston.
Lowell, Bradstreet, pr Philadelphie.
Goelette Burren, Allen, pr Mobile.
John Randall, Randall, pr Matagorda Bay.
Steamer Martha Washington, Irwin, pr Cincinnati.
Mobile, Sutton, pr Mobile.

ARRIVES

Steamship Galveston, Crane, de Galveston.
Navire Julius, Kirchdyton, de Brême.
Ilus, Webster, Renshaldt, des Passes.
Townsend, Richardson, de Boston.
Sustain et Walker, Bose, de Brême.
Quebec, Brewster, de New-York.
Milam, Manson, de Bath, Me.
Wm F Kent, Varney, de Liverpool.
Melrose, Southerland, de Liverpool.
Katahdin, Morse, de New York.
Hindostan, Ooshing, de Boston.
Barque Keota, Jordan, de Thomaston.
Diana, Marsstany, de Maine.
Robt Walsh, Singer, de Boston.
Brick G W Russell, Peterson, de Rio Janeiro.
San Jacinto, Reed, de Genaïve.
Times, Greten, de Matanzas.
Gov Oatver, Nandy, de Philadelphie.
Columbus, Palmer, de la Havane.
Robt Wain, Burns, de Savannah.
Alm, à la Pointe.
Goelette European, Brown, de Sisal.
Madona, McNeil, de Tampa Bay.
Lowell, Brown, de la Havane.
D C Foster, Canfield, de Laguna.

—STEAMERS.—

Sultana Viola, Frel, de St. Louis.
Connecticut, Ventages, de Millikens' Bend.
Mobile, Sutton, de Mobile.
White Cloud, Adams, de St-Louis.
Duroc, Daniels, de la Balize.
Viola, Dugue, de Donaldsonville.
Bay State, Cottier, de St Louis.
C E Watkins, Lee, de Nashville.
Belle Isle, Jeffries, de Bayou-Sara.
Charles Hammond, Davis, de Cincinnati.
Ridgley, Smith, de Ouachita.
Banner of Attakapas, des Attakapas.
Monterey, Withenbury, de Shreveport.
Iroquois, Mackie, de St Louis.
J T Stewart, Kay, de Grand Ecore.
Arkansas No. 4, Falche de la rivière Ouachita.
Jas [illegible], Galveston, de Mobile.
Washington, Haviland, de Cincinnati.
Rockaway, Reed, de Shreveport.
Ohio, Keeling, de Ouachita.
Dewitt Clinton, Davinney, de Pittsburg.
Majestic, Kielan, de Baton-Rouge.
Andrew Jackson, Hebert, de Cincinnati.
John, Kinx, de St Louis.
Chas Carroll, Horrion, de Cincinnati.
Flora, Jenkins, de Pittsburg.

Au bas du fleuve et montant.

Navires Chicora, Pearhartin, [illegible], Hathaway, Queen of the West, St Denis de [illegible], barques Oregon et Margaret Pollard et la [illegible] Banner.

—MEMORANDA.—

NEW-YORK, 2 décembre.—Arrivés, navire [illegible], brick Bobby Turner de la Nouvelle-Orléans—Parti, steamship Falcon, pour la Nouvelle-Orléans.

PHILADELPHIE, 2 décembre.—Expédié, navire Memnon, Whipple, pour la Nlle-Orléans.

BALTIMORE, 2 déc.—Arrivé, brick Union, Mooney, de la Nouvelle-Orléans.

SAVANNAH, 4 décembre—Parti, navire Blanchard, [illegible], pour la Nlle-Orléans.—Arrivé, brick Mobile, [illegible], de la Nlle-Orléans.

LIGNE DE CUNARD.

DE LIVERPOOL.

Britannia, de Liverpool à Boston [illegible]
Canada, de Liverpool à New York [illegible]

[illegible]

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,

Samedi soir, 9 décembre 1848.

COTON.—Les prétentions élevées des détenteurs et le désir général de connaître les nouvelles d'Europe, maintenant dues par les deux derniers steamers, ont considérablement ralenti les affaires sur le marché. Les ventes de la journée s'élèvent à 800 balles seulement, au comptant.

SUCRE ET MELASSE—Le marché est ferme. Il s'est vendu 300 boucauts de sucre et 700 barils melasse, cours 20½ @ 22½ c le gallon.

PROVISIONS—Peu d'activité. Un lot de 170 tierces bœuf prime mess s'est vendu $10—$10 baril; graisse ont été vendus $5. [illegible] 86 et 200 barils lard à 6½ c.

MAIS—Vente de la journée 5,000 sacs à 38 @ 35 c le boisseau.

CHANGE—Les cours n'ont pas varié—Sterling 9 @ 9¼, New-York 60 jours 1 @ 1½ p 0/0 d'escompte à vue [illegible] p 0/0 prime.

FRETS—[illegible] navire Anglais a pris du fret pour Liverpool à 5 à la barrique et 7 à la tierce.

☞ Nous appelons l'attention du public sur la grande vente de services en porcelaine, qui sera faite par P. M. Scoully, au No. 27, rue du Camp, mercredi, 13 du courant. L'assortiment est magnifique et des plus complets. La vente sera positive.

11 déc—3

DÉCÉDÉE hier matin, à neuf heures, Mme HUBERT WATARD, née JULIENNE RIVERO. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de son frère Joseph Rivero, sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui à trois heures et demie de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière résidence située rue Craps, entre Union et Bagatelle, No 35.

☞ Le paquebot QUEBEC, capitaine Brewster, de New-York, est en déchargement vis-à-vis la rue St Joseph. Les consignataires sont invités à prendre livraison de leurs marchandises; dans le cas contraire elles seront emmagasinées à leurs frais.

J. W. STANTON & Co,
11 dec Encoignure Magasin et Lafayette.

☞ Le navire Brunswick, capitaine Thomas, venant du Havre, est en déchargement vis-à-vis la rue Mandeville, 3me Municipalité. Les consignataires sont priés d'envoyer leurs permis à bord en leurs marchandises seront envoyées aux magasins publics à leurs frais.

9dec

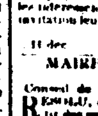

PAR les navires la Vesta et le May Flower, du Havre, reçu et à vendre à la pharmacie du soussigné, les articles suivants :

Cigarettes en coton et en papier pour fumer du camphre.
Idem en coton seul
Dragées de lactate de fer, de Gélis et Conté.
Pastilles " "
Dragées au copahine Mège.
Idem ferrées
Capsules gélatineuses de Raquin.
Idem de Mothes.
Sirop de digitale de Labélonye.
Idem de pointes d'asperges de Johnson.
Idem anti goutteux de Boubée.
Idem anti phlogistique de Briant.
Idem pectoral balsamique de Lamouroux.
Idem de Nafé d'Arabie de Delangrenier.
Idem de mou de veau de Dégenétais.
Essence de salsepareille de Colbert.
Pilules purgatives anti-glaires "
Grains de santé du Dr Franck.
Elixir anti-glaireux du Dr Guillié.
Remède de Le Roy, par Cottin.
Taffetas épispastique de Leperdriel.
Pois à cautère en caoutchouc de idem.
Idem " à la guimauve "
Papier épispastique No 1, 2, 3, de Vée.
Idem à cautère très adoucissant.
Idem " actifs et moyens de Fragneau.
Naphtaline pour cristallisée.
Valérianate de quinine et de zinc.
Biberons perfectionnés de Darbo.
Spéculums en cristal argenté.
Idem en métal à 2 et 4 valves.
Assortiment de clyso-pompes.
Idem de tubes de caoutchouc pour idem.
Assortiment d'extraits pharmaceutiques.
Idem d'instruments de chirurgie.
Idem " en gomme élastique.
Idem d'huiles essentielles.
Idem de fleurs, semences et racines.
Idem de compresseurs élastiques.
Idem de bandages doubles et simples.
Idem de produits chimiques, &c. &c.

A. A. PEYCHAUD,
11dec—3t 123, rue Royale.

AVIS.—Messieurs A. Claque, G. Mortimer, J. P. Evest, F. A. Cantry, G. Berlot, Michel Hinde, E. Dauphin, dont la demeure nous est inconnue, sont priés de passer à notre bureau pour affaires qui les intéressent, leur négligence à se rendre à notre invitation leur sera préjudiciable.

EDW. RICHEREAU & CO.
11 dec 17 et 19, rue St Louis.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS,

Le 6 décembre 1848.

Conseil de Ville.—Séance du 30 décembre 1848.

RÉSOLU, que toute personne libre qui sera portée par les estards dans les rues, sera immédiatement arrêtée et conduite devant le Maire ou un juge-conseiller de la Cour de Cité, et sera condamnée à payer une amende qui ne sera pas moindre de dix piastres et n'excédera pas cinquante; et si c'est un esclave, il sera mis à la geôle de police pour y recevoir quinze coups de fouet, à moins que son maître ne paye une amende de cinq piastres.

Signé, D. PRIEUR, recorder.

Approuvé ce 30 décembre 1848.

Signé, J. BOUTIN [illegible], maire.

Pour copie conforme,

A. D. CROSSMAN, Maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

7 décembre 1848.

Conseil de Ville.—Séance du 2 janvier 1849.

RÉSOLU qu'à l'avenir toute personne ayant en sa possession, ou vendant dans les limites de la cité de la Nouvelle-Orléans des pétards ou toute autre pièce de feux d'artifice, sans la permission du Maire, payera une amende qui n'excédera pas cent piastres.

Signé, J. M. FREITAS, recorder.

Approuvé le 3 janvier 1849.

Signé, D. PRIEUR, maire.

Pour copie conforme,

A. D. CROSSMAN, Maire.

F. & J. LACOSTE,

103, Rue Royale.

REÇU par les navires Palma de Bordeaux, Mary Flower du Havre et d'importations antérieures :
150 barriques vin rouge, Château Lafitte, Margaux, St Julien, et St-Estèphe Médoc, Haut St Emilion, et Moisson, &c, 36 et 48 caisses;
200 barriques vin rouge ordinaire diverses marques
30 1/2 do do même qualité que ci-dessus;
30 1/2 do do blanc Haut Sauterne et Sauterne;
200 caisses vin rouge et blanc diverses marques;
Vermouth première qualité;
Vin de Porto et d'Espagne;
Cognac et eau-de-vie anglaise;
Anisette, guignolet d'Angers;
Fruits à l'eau-de-vie et liqueurs de toutes qualités;
Bouchons à bouteilles, demi bouteilles et à dame-jeannes.
11 déc

F. & J. LACOSTE,

No 103, rue Royale,

RECOIVENT par les navires Vesta, Anna et Ferrière, du Havre, les articles suivants, qu'ils vendent bon marché :

Voilettes, dentelles blanches et noires.
Soie et pèlerines brodés riches.
Mouchoirs batiste fil, brodés, unis et imprimés.
Boutons de nacre et fantaisie.
Bas de coton gris et cachou pour femmes et enfants.
Chaussettes laine et coton pour hommes et enfants.
Gilets de flanelle française.
Mitaines laine, gants castor, laine, soie et coton.
Bretelles gomme, ordinaires et riches.
Peignes de corne de buffle, d'écaille et d'imitation.
Brosses à dents, à ongles et à tête.
Eau de Cologne, cosmétique, extraits d'odeurs.
Odontalgique, huile pour toilette.
Savons de toutes qualités, cosmétiques, poudres.
Pommades fines et superfines, crème de Perse.
11 déc

Outils et Graserie à vendre.

CET établissement est situé près des chantiers et est achalandé. Pour le prix et les conditions, s'adresser sur les lieux ou au magasin de

P. DINET Fils,
11 déc—15 126 Vieille Levée.

EN déchargement du navire Brunswick, du Havre, et à vendre par les soussignés :
20 meules fromage de Gruyère.
20 douzaines fromage rondé.
50 caisses fromage pâte grasse.
Aussi en magasin :
1000 boîtes sardines à l'huile.
3000 demi et 1000 quarts do.
300 quarts et 500 demi boîtes petits pois.
100 boîtes truffes au naturel.
200 demi boîtes do.
150 paniers huile James Plagniol.
50 caisses fruits assortis à l'eau de vie.
40 do pêches do.
10 do prunes de ente en compotier.
10 do do do en flacons.
100 boîtes de [illegible] liqueurs fines.
A vendre par PELLOT FRERES,
11 déc enc. Royale et Dumaine

Changement de domicile.

P. PELLANDINI, peintre, a transporté son magasin de peinture et vitrier, de l'encoignure des rues Royale et St Pierre, dans la rue de Chartres, No 168, entre les rues Toulouse et St Pierre.

11 dec—3 P. PELLANDINI.

A VENDRE

Une maison briquetée deux paneaux, couverte en ardoises sise rue Ste Anne, entre Dauphine et Bourgogne, portant le No 182, et ayant 6 chambres.

Dans le fond se trouve une Maison en briques, à étage, et composée d'une cuisine et 2 chambres.

La dite maison se trouve sur un terrain de 24 pieds 2 pouces de face à la rue Ste Anne, sur une profondeur de 70 pieds, le tout mesure française.

Il y a un cuvier de chaque côté de la maison, ce qui en facilite la location à deux personnes différentes. S'adresser à

TH. BAILLY BLANCHARD & Co,
11 déc—6t on 14j 93, rue de la Douane.

TRUFFES du Périgord—6 caisses truffes du Périgord, en boîtes, demi boîtes et quarts de boîtes, en débarquement du navire Brunswick, du Havre, à vendre par AUG. MOLIER,
11 déc—9 35, Vieille Levée.

VIN DE CHAMPAGNE—100 paniers vin de Champagne, en débarquement du navire Brunswick, du Havre, à vendre par
AUG. MOLIER,
11 déc—6 35, Vieille Levée.

SARDINES à l'huile—5000 boîtes et demi-boîtes sardines à l'huile de la meilleure marque, en débarquement du navire Ferrière, du Havre, à vendre par AUG. MOLIER,
11 déc—9 35 Vieille Levée.

BLANC DE BALEINE—[illegible]
11 déc [illegible] STANTON & Co.

[illegible]

MME DUBALEN, [illegible]

RUE ROYALE [illegible]

A l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans qu'elle vient de recevoir des capotes d'enfans et des robes nouvelles brodées et robes très riches. Elles les mettra en vente lundi le 9 courant. 8 déc—4

CIGARES de la Havane—3,000,000 des meilleurs manufactures et de toutes qualités, à vendre par B. VALLS, [illegible]
11 dec

TABAC de la Havane et de Cuba—100 balles pour capes et tripes, à vendre par
B. VALLS,
11 dec 37, Commune.

SUCRE de la Havane—50 caisses blanc et jaune, à vendre par B. VALLS,
11 dec 37, Commune.

RIZ DE LA CAROLINE—50 [illegible] à vendre par B. VALLS,
11 dec 37, Commune.

CACAO—150 sacs de Guayaquil et de Caracas, à vendre par B. VALLS,
11 dec 37, Commune.

RAISINS de Corinthe—8 boîtes, à vendre par
B. VALLS,
11 dec 37, Commune.

AMANDES amères en balles et en caisses, à vendre par B. VALLS,
11 dec 37, Commune.

ESSENCE d'Anis et de Térébenthine, à vendre par
11 dec B. VALLS, 37, Commune.

NOIR ANIMAL—55 barils superfin, à vendre par B. VALLS,
11 dec 37, Commune.

CIGARETTES—20 boucauts et 17 caisses, ayant droit au drawback, à vendre par
11 dec B. VALLS, 37, Commune.

PICADURA—40 barils, à vendre par
B. VALLS,
11 dec 37, Commune.

AUGUSTE BARBAUD,

Coiffeur-Parfumeur,

Encoignure Royale et Orléans.

FESANT tenir l'annonce des marchandises arrivées par la Vesta et l'Anna, s'empresse de prévenir les Dames et messieurs de la Nouvelle-Orléans qu'elles trouveront dans son magasin le plus joli choix des articles dont voici un aperçu.

ARTICLES POUR DAMES.

Bonnets pour dames et enfans—cols et manchettes; mouchoirs en batiste, unis, à broderie riche, garnis et non garnis; mouchoirs de batiste encadrés et à vignettes—Gants de peaux, longs et courts, gants de soie et de fil—Toute de gants—Robes en velours de soie—Bas de soie, de fil d'Ecosse, de coton pour enfans, bas de laine et chaussons pour enfants—Eventails riches et ordinaires. Garnitures, argent et acier—Broches—Bracelets—Epingles pour cheveux—Joli choix d'ombrelles.

ARTICLES POUR HOMMES.

Chemises en toile et à devants de toile—Cravates longues et carrées, satins et en couleur, foulards de soie, mouchoirs de poche en batiste, à vignettes—Gilets de soie—Bonnets de soie—Bretelles, faux cols—Cannes, cravaches—Parapluies.

ASSORTIMENT POUR CADEAUX D'ETRENNES.

Corbeilles de mariées, genre boule, style Louis XV—Nécessaires pour Dames, Messieurs et Enfans, Caves à liqueurs, boîtes à mouchoirs, à gants et à odeurs, à parfumerie, buvards de couleur, de soie, carnets de bals et visites, porte monnaies—Porte feuilles—Porte Cigares—Livres de prières reliés—Porte montres—Candélabres et candélabres.

PORCELAINES ET CRISTAUX.

Services pour thé et chocolat—Déjeûners—Verres—Vases à fleurs style gothique et autres—Pots à fleurs—Paniers, cristalleries—Vide poches, porte-cigares—Boîtes à poudre, à épingles—Miroirs, garnitures de cheminées et de Toilettes—Sujets en biscuit, statuettes, flacons; Boîtes et cristaux de Toilette, de Fontainebleau de Paris—Régulateurs, boîtes et statuettes de tous emplois.

Aug. Barbaud a l'honneur de prévenir les dames qu'il a un choix de pièces de parfums de tous genres, à bouquets, à dessert, de papillottes, de boîtes et bandeaux de cheveux.

Coiffures de bals, couronnes de fleurs, bouquets et papillottes de nœuds.

Grand choix de parfumerie des premières maisons—Savons d'odeurs et pommades—Flacons de parfums, pour bonnets et dames, autres, bandeaux et nattes—Grand assortiment de cheveux, à vendre.

8 déc

LIQUIDATION POSITIVE.

LE soussigné, au moment de son voyage annuel en France, informe le public qu'il vient d'ouvrir un magasin au commerce, en gros et en détail, des marchandises dont le rabais sera de 25 pour cent, en dessous des prix courants de New-York, pour tout ce qui compose le stock de la maison, savoir : étoffes de soie, velours, grosses étoffes pour manteaux, flanelles, vestes, casaques, mérinos, satins, gros de Naples, velours et satins de Chine, toiles de Hollande, toiles de lin, calicots d'Italie de toutes largeurs, soie noire et blanche, gros de Paris, gros d'Afrique, Florence de toutes nuances, mousselines, dentelles du Nord, soie imprimée, dites à bandes de couleur, mouchoirs unis et brodés, blancs et en couleur, mouchoirs batiste, cols, guimpes, cachemires d'Ecosse, châles et mouchoirs à l'aiguille [illegible], dentelles et de blondes, de grande variété, dentelles de soie, fils de Bruxelles, mousselines et chemises, tulles, gants de toutes qualités, bas de fil et de coton, tous les articles des magasins de nouveautés, et du même genre, etc. etc.

[illegible]

Le soussigné, désirant que l'intention de liquider entièrement sa maison soit positive, que les commandes seront reçues jusqu'au prix coûtant des deux.

Les personnes qui ont des comptes à la maison sont instamment priées de les solder.

E. D. FAURE,
9 déc 165, rue Royale.

Librairie de Lelièvre,

218, rue Royale.

DICTIONNAIRE national (français) par Bescherelle.
Dictionnaire français anglais et anglais français, par Fleming et Tibbins.
Dictionnaire des Arts et Manufactures.
Dictionnaire Encyclopédique usuel.
Education Maternelle par Mme Tastu.
Formulaire Magistral, par Bouchardat.
Chef d'œuvres des Auteurs Classiques Français, reliure riche pour étrennes.
Grand assortiment de livres intéressants et moraux pour l'instruction et l'amusement de la jeunesse.
Langage des Fleurs; Flore des dames.
Cours d'Histoire complet, par l'Abbé Drioux.
Do do par la Lévêque.
Do do par Anne de Saint-Ouen.
Do do par [illegible]
Les ouvrages pour l'étude de la langue Espagnole, par Leroux, Chantreau, Noël et Chapsal, Poitevin, etc.
Ecritoires riches pour étrennes.
Ecritoires ordinaires pour l'usage des bureaux et écoles.
Plumes d'acier supérieures et bon prix.

LIVRES PIEUX.

Manuel de Piété,
Neuvaines à Marie, par l'Abbé Le Guillou.
Paroissiens riches pour étrennes.
Souvenir de Confirmation.
La Vierge, par l'Abbé Orsini.
Bréviaires, Diurnale, Missels à l'usage des missionnaires.
Panorama de Rome, magnifique gravure de 4 pieds sur 3, avec sa clef.
Imageries et estampes.
Portraits du Pie IX et de l'Archevêque de Paris.
Croix et médailles en or et argent.
Chapelets émaillés argent.
Crucifix ivoire, bronze et cuivre.
Bénitiers riches et communs.
Médailles pour prix, imitation ivoire.
Grande variété de livres pieux à l'usage des familles et des pensionnats de religieuses.
ALMANACH calculé pour la Nlle-Orléans, pour 1849.

☞ Commission en tout genre pour la France et la Belgique.

A VENDRE.

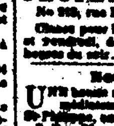

UNE certaine quantité de petits ORANGERS DOUX, de trois, deux, [illegible], et de l'habitation Bellevue [illegible] lequel [illegible] [illegible] rue Royale, entre de Plaisance [illegible]

EN déchargement de la goëlette Amazone et du brick M A Jones, de la Havane,
7[illegible] [illegible] de la Havane, les quelles [illegible] cigares de la Havane, des marques les plus connues [illegible] Monte Christo et Sylphyde, à vendre par
LASOBRE & [illegible],
8 déc 32, [illegible]

TOILE—1000 pièces toile Anna à [illegible], 30 yards, en débarquement du navire [illegible] Hill, de Brême, à vendre par J. A. J. [illegible]
8 déc [illegible]

Mme ANGELINA,

PROFESSEUR DE DANSE,

No 260, rue Royale, entre Orléans et Ste-Anne.

Classe pour les enfans tous les lundi, mercredi et vendredi, depuis quatre heures et demie à six heures du soir.

7 déc

[illegible]

UNE bonne nourrice [illegible] 7 déc—2t

[illegible]

LE soussigné a l'honneur d'informer les dames qu'il [illegible] assortiment de beaux mouchoirs de [illegible]

[illegible]

7 déc J. M. [illegible]

[illegible]

J. U. [illegible]

FABRIQUE DE CHAPEAUX

[illegible]

[illegible]

PIANOS SYSTÈME [illegible]

FABRIQUÉS PAR

PLEYEL

Tout exprès pour la Louisiane.

PIANOS
OCTAVIANS
NOUVELLE INVENTION!

Le soussigné a l'honneur d'annoncer à MM. les artistes et amateurs, qu'il vient de recevoir des pianos du système Zeeger, fabriqués dans la maison de M. Pleyel, tout exprès pour ce pays. En outre de leur solidité et de la belle qualité de son qu'ils possèdent, ils ont l'avantage de donner l'octave à chaque note.

PIANOS A QUEUES

De Concert, de la plus grande richesse, en bois de rose.

PIANOS DROITS PICOLOS,

DE

[illegible]

A cordes obliques, grand patron, à sept octaves, à fleurs sculptées.

PRIX D'ENCAN :

Pour deux ou trois pianos—Pianos système en fer perfectionné, et pianos de H. Herz.—Plusieurs pianos carrés d'occasion.

Echange de pianos, accord et réparation.

205, Rue Royale,

Entre Saint-Philippe et Ursulines.

4 déc—3m A. PERIER.

POUPEES,
JOUETS,
PARFUMERIE.

LES soussignés offrent aux prix les plus modérés les articles ci-dessous désignés et en débarquement des navires Vesta et Anna, venant du Havre.

Poupées nues et habillées, ordinaires, fines et extra, riches, jouets de toute sorte, bourses riches et autres, broches—Dites et communes, parapluies, ombrelles, éventails garnis pour dames, parfumeries assorties de Mouquin et de Guerlain, peignes à chignons et autres, articles de toutes descriptions, garnitures en acier pour bourses, bagues en écaille fine, épingles et doubles en or; bagues or et pour dames et enfants, éventails pour soirées, ainsi qu'un beau choix d'articles de fantaisie, de mercerie et de bimbeloterie de toutes sortes.

N. B.—AUSSI, d'importation récente, un assortiment de jouets d'Allemagne, se composant de tambours, trompettes, poupées, billes ou casques en cristal, marbres et autres, &c., &c., &c.

CHASSAIGNOL & BOULANGER.
4 déc rue Conti, No 40.

COMPAGNIE DE LA BANQUE DU CANAL,

Nouvelle-Orléans, 1er déc. 1848.

AVIS est par la présente donné aux actionnaires de cette institution, que l'élection annuelle de neuf directeurs pour l'année prochaine, aura lieu à la dite banque le 11 courant, de 11 A. M. à 2 heures P. M.

4 déc—7 R. S. WILKINSON, Caissier.

AVIS.

LA société existant sous la raison de Mitchel & Le Cie, est dissoute à dater de ce jour. Le même genre d'affaires sera continué par les soussignés qui ont formé une société sous la raison Mitchel & Moenndorff.

JOSEPH MITCHEL,
FERDINAND MOENNDORFF.

Nouvelle Orléans, 4 décembre 1848. 4 déc—1

J. LEVOIS,

No 67, rue de Chartres.

(Au premier.)

OFFRE à vendre les marchandises suivantes, reçues par les navires Vesta, Anna et May Flower, du Havre.

1 caisse blanches et affiles, soie, couleurs et noires
1 do [illegible] et blanches noires et blanches.
1 do rubans satin façonné No. 22, (nouveautés)
1 do gros de Naples et taffetas noirs 24 à 40 pouc.
1 do châles et écharpes, barège, soie et autres.
1 do cravates blanches en soie, (grandes nouveautés).
1 do robes de tulle et mousseline brodées riches.
1 do barèges imprimés riches.
1 do [illegible] satinés à carreaux satinés.
1 do mousseline et organdi brodées riches pour robes.
1 do organdi à carreaux satinés couleurs.
1 do do brochées couleurs, &c.
1 do broderies assorties pour habits.
1 do cols brochés, [illegible] de Mouselines.
1 do crêpes de paris en soie de verre bijoux.
1 do [illegible], bouteilles à carreaux.
1 do gants et mitaines fil, soie, noirs et blancs

1déc.

BEAUVALET & CO.

MODES ET NOUVEAUTES,

RUE DE CHARTRES, No 36.

ONT reçu par les derniers arrivages du Havre, un grand assortiment de marchandises convenables pour la saison, et parmi lesquelles se trouvent les articles suivants :

Rubans, fleurs artificielles, chapeaux de soie et de paille, passementeries, tulles, dentelles, crêpes, bijouterie, mousselines blanches et couleurs, et beaucoup d'autres articles de nouveauté. 2déc—10t

A VENDRE en débarquement du navire Brunswick, du Havre—
3 barils saucissons de Lyon, par
NUMA LACOSTE,
9 déc No. 147, rue Royale.

A VENDRE en débarquement du navire Brunswick venant du Havre—
200 demi-jeannes 2 gallons, 100 de 3 do; 130 do 4; 100 do 5 do par
NUMA LACOSTE,
9 déc No. 147, rue Royale.

CHAMPAGNE—250 paniers Grappe Ducal, en déchargement du navire Brunswick, du Havre, à vendre par RAYMOND CAMUZAC,
9 déc 34, Vieille Levée.

CAFÉ de la Havane—50 sacs en déchargement du brick M. A. Jones, et à vendre par
RAYMOND CAMUZAC,
9 déc 34, Vieille Levée.

VIN DE CHAMPAGNE—En magasin 250 paniers Ducal, 200 do Lallemand, à vendre par
RAYMOND CAMUZAC,
9 déc 34, Vieille Levée.

SUCRE de la Havane—225 caisses sucre blanc en magasin et à vendre par
RAYMOND CAMUZAC,
9 déc 34, rue Vieille Levée.

EAU-DE-VIE.
25 demi pipes J. J. Dupuy, 4ème preuve.
25 quarts pipes do do
25 do do [illegible] & Co, 4me preuve.
5 do do Castillon Jr, vieux, 1825, 1re pr.
5 do do Sy Renan, do 1831, do
A vendre par B. TALAMON,
9 déc 182, rue Royale.

VINS DE BORDEAUX.
15 barriques vin rouge bon ordinaire.
30 do do do vieux St Julien.
4 do do do St Georges.
120 do do do Médoc, à vendre par
B. TALAMON,
9 déc 182, rue Royale.

100 caisses vin rouge de Margaux Médoc
50 do do do St Julien do
25 caisses vin blanc Haut Sauterne.
25 do do do 1825 bouteilles, H. Sauterne.
25 do do vin Muscat.
25 do do vin Champagne (Star brand).
25 do do [illegible] de Richardet.
25 do do [illegible] do do do
25 do do [illegible] de Marie Brizard & Roger.
100 do [illegible] de Bauvalet, Brunston & Co,
A vendre par B. TALAMON,
9 déc 182, rue Royale.

50 Paniers de 12 bout. huile d'olive, J. Plagniol
[illegible] de 12 bout. do do 24 onces.
[illegible] bouteilles vides de 24 onces.
[illegible] do do de 24 onces.
[illegible] blanc de Meunier frères.
[illegible] de différentes grandeurs,
A vendre par B. TALAMON,
9 déc 182, rue Royale.

BOUCHONS—[illegible] bouchons surfins et surlongs.
[illegible] do longs fins.
[illegible] do longs très fins.
2,500 do do à dame-jeannes, à vendre par
B. TALAMON,
9 déc 182, rue Royale.

Monnaies.

LE soussigné fera le mercredi 6 décembre, l'ouverture de son magasin varié, savoir :

[illegible]
Do Perles.
Do Brodés.
Do Vestes.
Do Bourses.
Do Robes.
Do [illegible]
9 déc D. S. HAGARTY, 228, Bourbon.

A VENDRE en débarquement du navire Calhoun, de Bordeaux :
60 barriques vin rouge St-Julien,
30 do do do Léoville.
DUBOUCH Frères,
[illegible] 77, rue St-Louis, entre Royale et Bourbon.

A VENDRE en débarquement du navire Tobus, de Bordeaux :
10 barriques vin rouge Montferrand cuit Estèphe.
DUBOUCH Frères,
8 déc 77, rue St-Louis, entre Royale et Bourbon.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

L. [illegible] a transporté son magasin rue de la Vieille Levée, No 32,
9dec AUG. MOLIER.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A. PAVILLIER a transporté son dépôt de marchandises françaises rue Chartres, No 16, au premier, maison de C. M. Sinnott.
4 déc

Marchandises pour les marchés Mexicains.

LE soussigné offre à vendre à des conditions accommodantes les marchandises suivantes, ayant droit au drawback et choisies pour les marchés Mexicains.

22 balles indiennes anglaises 4-4;
22 balles coton blanc anglais 36 pouces;
5 caisses mousseline-laine imprimée;
1 caisse mousseline-laine couleurs;
100 balles coton écru de 36 pouces;
100 caisses coton blanc américain.

F. H. PETITPAIN,
6 déc—6 8, rue du Canal.

[illegible] J. Barnes Chamosine,
[illegible] de la Levée, près l'encoignure de la rue Jackson, à côté de la pharmacie [illegible]
[illegible]

[illegible] & Co.
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES
[illegible]

A VENDRE, en débarquement du navire [illegible]
[illegible]

[illegible] DUBOUTT,
[illegible] 63, rue Toulouse.

[illegible]

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Lundi, 11 Décembre 1848,

La reprise de;

LE NOUVEAU SEIGNEUR DE VILLAGE,

Opéra, musique de Boieldieu.

Suivi par

IL FAUT QU'UNE PORTE SOIT OUVERTE OU FERMEE.

Proverbe en 1 acte.

Suivi par

LE MAITRE DE CHAPELLE,

Opéra, musique de Paer.

Le spectacle commencera par

LE CAPORAL ET LA PAYSE,

Vaudeville en 1 acte.

☞ On commencera à 6 heures 1/2.

JOURS DE SPECTACLE.

Les dimanche, lundi, mardi, jeudi et samedi de chaque semaine.

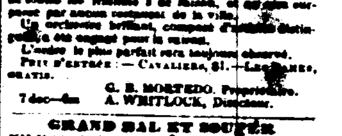

COURSES !

HIPPODROME DE LA METAIRIE.

COURSES D'AUTOMNE 1848.

2me jour—lundi 11 décembre 1848.

Les courses commenceront à 2 heures.

Bourse du Jockey Club—$700 et 30 pour cent d'entrée en sus.

Course de 4 milles.

ENTREES.

1. W. R. Johnson,— Revenue par Trustee de Rosette, Summers par Sir Charles, âgé de 5 ans, poids 110 liv. Habillement bleu.

2. Duncan F. Kenner, jument chatain de Little Emily par Wagner, d'Emily Speed par Leviathan, âgée de 5 ans.

Des voitures partent de l'Hôtel St Charles et du Bassin du Canal.

11 déc R. TEN BROECK, sec.

PROGRAMME

Du Grand Concert

Donné par les Amateurs, à la Salle Saint-Louis, Mercredi le 11 décembre.

1ère Partie.

1o Duo à quatre mains de Semiramide de R. Herz, par Mad. et Mlle N. N.

2o Duo de Marino Faliero, de Donizetti, par M. Curto et M. Gisbon.

3o Duo de flûte et piano, par Mr. et Mlle N. N.

4o Ariette du Barbier de Séville, par M. Sabathé.

2me Partie.

1o Duo de Guido et Ginevra, composé et exécuté par M. Curto et Mlle N. N.

2o Duo de harpe et piano, sur les motifs de Moïse de Rossini, par Mme et Mlle N. N.

3o Récitatif et ariette de Franchetti, par M. Thiolopapa.

4o Ariette par M. et Mme W.

Final.

Grande Marche, par M. Lehman et son brillant Orchestre.

Le Concert commencera à 8 heures P. M.

On trouvera des billets chez les principaux marchands de musique et au bureau de la Salle de Bal de l'Hôtel St-Louis. 11 déc

SALLE DE BAL WASHINGTON,

Rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon.

LE propriétaire de la Salle de Bal Washington a l'honneur d'informer le public que cette Salle vient d'être ornée avec une magnificence sans égale dans les autres salles de bal de la ville.

L'ouverture des GRANDS BALS PARES et MASQUES aura lieu samedi 9 courant. Les jours de bals sont fixés, pour toute la saison, aux MARDIS, MERCREDIS et SAMEDIS de chaque semaine.

Le Propriétaire a voulu que par sa magnificence la Salle de Bal Washington dépassât de beaucoup toutes les autres salles de la ville. Il a apporté un soin tout particulier aux détails d'arrangements, afin que rien ne laisse à désirer aux visiteurs.

Le Café et le Restaurant faisant partie de la Salle de Bal, ont été disposés de la manière la plus élégante et comfortable. On trouvera dans le Café des liqueurs de premier choix, ainsi que des garçons empressés et attentifs. Le Restaurant sera pourvu de toutes les friandises de saison, et sera aussi ouvert aux dames.

Un orchestre brillant, composé d'artistes distingués, a été engagé pour la saison.

L'ordre le plus parfait sera toujours observé.

PRIX D'ENTRÉE : — CAVALIERS, $1.—LES DAMES, GRATIS.

G. B. MORTEDO, Propriétaire.
7 déc—6m A. WHITLOCK, Directeur.

GRAND BAL ET SOUPER

EN HONNEUR DU GÉNÉRAL TAYLOR.

Qui aura lieu le 22 Décembre.

LA liste de souscription à ce bal est ouverte au bureau du contrôle de l'ARMORY HALL.

On s'est arrangé de manière à pouvoir servir le souper dans la grande salle au dessous de la salle de Bal. 30 nov

GRAND BAL ET SOUPER

EN HONNEUR DU GÉNÉRAL TAYLOR.

A UNE assemblée des souscripteurs à ce Bal qui doit se donner à l'ARMORY HALL, les personnes ci-après ont été nommées directeurs :

Hon. Isaac Johnson, M. Musson,
Hon. A. D. Crossman, *R. Pike,
Hon. Joshua Baldwin, W. Dellaye,
A. C. Bullitt, S. S. Prentiss,
Glendy Burke, Maj. Gen. J. L. Lewis,
*Samuel J. Peters, *Maunsel White,
P. Pecquet, William Henderson,
P. W. Farrar, *G. W. Sanders,
W. C. Micou, Wm. Reeves,
J. A. Benoit, Col. J. B. Walton,
R. McAlpin, *C. M. Waterman,
*J. E. Caldwell, *Samuel Bower,
*G. C. Lawrason, Henry Bier,
Theodore Wills, William H. Hunt,
*William Emerson, *A. Chiapella,
F. Blanque.

*Comité d'invitation. 1 déc—17

LUNDI SOIR, 11 Décembre 1848, et tous les jours suivants, dimanches exceptés, à la SALLE PANORAMA, dans l'édifice du Commercial Exchange, ouverture du

PANORAMA MAMOUTH DE STOCKWELL.

Vue du Mississipi.

Quelques représentations seulement avant son départ pour l'Europe.

Ce Panorama est trois fois plus grand que la plus grande tableau que manufacturé [illegible] couvrant plus d'une étendue de [illegible] pays, traversant des Etats de l'Union [illegible] au delà de

Quinze degrés de latitude.

Les dessins ont été faits [illegible] par H. Stockwell, et sont des copies [illegible] les vues au moyen [illegible] bourgs en débarquement s'y [illegible]

De concert au Mississipi [illegible] Antonio, est nombre des villes [illegible] Orléans, Natchez, Vicksburg, [illegible] St Louis, Galena, la ville des Mormons, [illegible] avec leur temple, &c., &c. Un nombre considérable de steamboats (chacun le copie exacte de l'original) sont représentés marchant, faisant du bois, amarrés aux débarcadères, où ils embarquent ou débarquent &c., ainsi que beaucoup de navires de différents genres à destination de la Louisiane. Les vues du haut du fleuve comprennent des villages Indiens, des campements, des loges, wigwams, &c., et des

Groupes d'Indiens en grand costume.

Dansant, jouant à la balle, péchant en armes pour la guerre. En un mot aucun des traits caractéristiques du puissant père des eaux n'a été omis.

☞ Prix d'entrée : 50 cts. Enfans, moitié prix. On entre par la porte qui donne rue Perdido.

☞ Le Panorama commencera à mouvoir à 7 heures tous les soirs.

9 déc—3m J. M. WESTON, Directeur.

L'Esclave Grecque de Powers.

CETTE magnifique statue qui a fait l'admiration des villes de Boston, New-York, Philadelphie et Washington, est maintenant exposée à la Galerie au No Canal, No 12, rue St Charles.

Suivant les volontés du généreux propriétaire, les recettes doivent être appliquées à la fondation d'une maison d'asile pour les femmes pauvres.

On peut se procurer des pamphlets descriptifs à l'entrée, à la porte, chez les libraires et aux hôtels. Prix : 10 cents.

PRIX D'ENTRÉE : 30 cen.s.—Les enfans au-dessous de [illegible] ans, moitié prix. Billets pour la saison, [illegible] 2.

Heures de l'exposition, de 9 heures A. M. à 10 heures P. M. 9 dec—1m

SALLE DE BAL DU GLOBE.

Encoignure St-Claude et St-Philippe, rue du Vieux Bassin.

Le propriétaire informe respectueusement ses amis et le public, que ce magnifique établissement ayant été réparé avec le plus grand soin, et tout pour procurer aux visiteurs tout l'agrément, à partir de samedi, 20 courant, jour d'ouverture d'un GRAND BAL PARE ET MASQUE. A dater de cette époque les bals seront régulièrement donnés tous les Lundis, Mercredis et Samedis.

L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville, et rien ne sera négligé pour rendre les réunions les plus agréables possibles. La police y sera active, et l'ordre le plus sévère y sera maintenu.

SALVADOR VIOSCA, Propriétaire.
[illegible], Directeur.

N. B.—Un [illegible] attaché à l'établissement un café confortable où les liqueurs et vins du premier choix, et toutes les [illegible] rafraîchissements.

[illegible]

NOUVEL ASSORTIMENT de marchandises à [illegible] au GREAT CASH STORE, coin de [illegible]

[illegible]

AVIS.

MESSIEURS les architectes de la ville de la Nouvelle-Orléans sont invités à présenter au bureau du contrôleur de la Fabrique de l'église St-Louis, No 68, place d'Armes, [illegible] [illegible] pour la reconstruction de l'église.

Pour renseignements s'adresser [illegible] Pélix Labatut, président du Conseil des Marguilliers [illegible] C. Marchand, coin de la [illegible]

7 déc—[illegible]

[illegible]

A [illegible]